



AVIS DE PUBLICATION

RÈGLEMENT NUMÉRO 413-02

Le 10 mars 2026, le Conseil municipal de la Ville de Saint-Philippe a adopté le **Règlement numéro 413-02 modifiant le règlement numéro 413 sur la prévention des incendies afin de retirer la délégation en matière de prévention incendie.**

Ce règlement peut être consulté au bureau de la greffière, situé à l'hôtel de ville, au 175, chemin Sanguinet, bureau 201, Ville de Saint-Philippe, durant les heures de bureau.

Ce règlement entre en vigueur selon les dispositions de la loi.

Saint-Philippe, le 13 mars 2026

La greffière de la Ville,

Me Stéphanie Dulude, avocate